



# ASIPE'Info

## 2023 – 2024



ASIPE  
Rue Derrière la Tour 6  
CP 157  
1530 Payerne  
[www.asipe-broye.ch](http://www.asipe-broye.ch)



## Table des matières

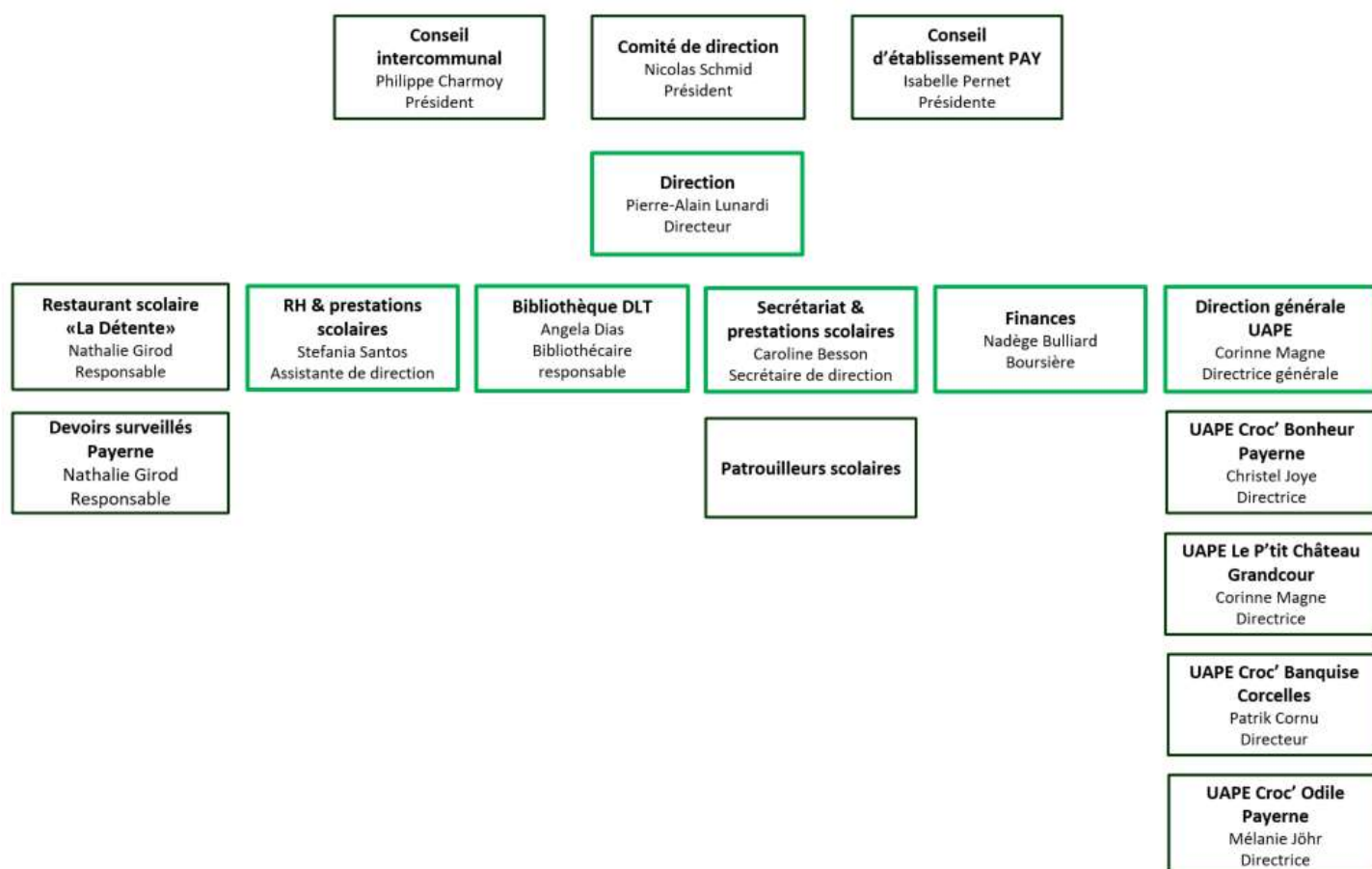
1. L'ASIPE, qu'est-ce qu c'est ?.....	3
2. Mot du Président (législature 2021 – 2026) .....	4
3. Transports scolaires et transports publics .....	5
3.1. Pour les élèves des communes de l'ASIPE (1P – 11S) .....	5
3.2. Pour les élèves du secondaire des communes de l' <b>ASIEGE</b> (9S – 11S).....	7
3.3. Pour les élèves du secondaire (classe de raccordement) .....	8
3.4. Charte des transports scolaires & gestion des incivilités.....	9
4. Devoirs surveillés .....	10
5. Restaurant scolaire « La Détente » .....	11
6. Sports facultatifs .....	12
7. Unités d'accueils pour écolier (1P à 8P).....	13
7.1. Information et inscriptions.....	13
8. Bibliothèque .....	14
9. Dépistage annuel de la carie dentaire .....	15
9.1. Contrôle complet pour les élèves de 1P, 3P et 9S .....	15
9.2. Dépistage dentaire pour tous les autres élèves.....	15
9.3. Prophylaxie .....	15
9.4. Refus des parents / Attestation de suivi .....	15
10. L'arbre des 7 ans.....	19
11. Sécurité aux abords des bâtiments scolaires et arrêts de bus .....	20
12. Conseil d'établissement – Représentants des parents d'élèves .....	25
13. Liste des contacts et liens utiles .....	27

## 1. L'ASIPE, qu'est-ce qu c'est ?

L'ASIPE (Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001 par les six communes associées que sont **Chevroux, Corcelles-près-Payerne, Grandcour, Missy, Payerne et Trey.**

L'association intercommunale fonctionne comme une commune mais possède ses propres statuts.

L'ASIPE est en charge de mettre à disposition des établissements les infrastructures scolaires, telles que les salles de classe ou les salles de gymnastique. Elle est également en charge des UAPE (unité d'accueil pour écoliers), du transport des enfants, du financement des camps et des courses d'école, ainsi que des activités culturelles et de préventions.



## 2. Mot du Président (législature 2021 – 2026)

Chers Parents,

À presque mi-chemin de la législature 2021-2026, le comité de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE) a lancé ses grands travaux pour assurer l'avenir des infrastructures scolaires et fournir le meilleur cadre d'enseignement aux enfants de notre région.

L'année 2022-2023 a été l'occasion de préparer les réflexions pour une nouvelle construction à Corcelles-près-Payerne. En effet, un crédit d'étude a été accepté par le Conseil Intercommunal en deuxième partie de 2022. Celui-ci nous permet de lancer toutes les analyses et de pouvoir commencer les travaux début 2025 afin d'envisager l'ouverture d'un nouveau bâtiment pour la rentrée 2027.

Ce projet est primordial pour l'ASIPE et nous permettra de continuer la modernisation des infrastructures existantes et de répondre aux besoins futurs en salles de classe.

De plus, l'ASIPE a amorcé la révision de ses statuts afin de les adapter aux défis de ces prochaines années. Intégration des communes de Villarzel, Henniez et Valbroye, augmentation du plafond d'endettement et ajout de la notion de préscolaire dans ses buts sont autant de modifications qui permettront à l'ASIPE de répondre au développement de ses activités.

Les projets ne manquent donc pas et le comité reste très motivé à aller de l'avant pour le bien des écoliers et écolières de notre belle région. Par ces quelques lignes, c'est aussi l'occasion, au nom du comité, de remercier tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de l'ASIPE pour leur travail de qualité.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document et vous prie d'être attentifs aux différents formulaires à remplir et à rendre afin que la prochaine année scolaire puisse débuter sous les meilleurs auspices.

Nicolas Schmid, Président

### 3. Transports scolaires et transports publics

#### 3.1. Pour les élèves des communes de l'ASIPE (1P – 11S)

Un transport est prévu pour tous les enfants se rendant dans une école hors de leur localité.

Le tableau figurant à la page suivante vous permettra de voir par quel moyen de transport votre enfant sera transporté.

Les élèves ayant besoin d'un abonnement de transport (CFF\* ou CarPostal\*) seront avisés par l'ASIPE et sont priés de se référer aux horaires des transports publics.

Les élèves transportés par HelvéCie\* recevront les horaires directement par courrier.

*\*HelvéCie : transports scolaires privés organisés par l'ASIPE*

*\*CarPostal/CFF : transports publics (lignes régionales)*

*Sous réserve de modifications selon les besoins et le nombre d'élèves à la rentrée ou en cours d'année scolaire.*

Vous trouverez des informations sous : [www.asipe-broye.ch/transports/organisation](http://www.asipe-broye.ch/transports/organisation)



Mon enfant sera en :												
Domicile	1H à 4H			5H à 6H			7H à 8H			9H à 11H		
	Lieu d'école	Transport		Lieu d'école	Transport		Lieu d'école	Transport		Lieu d'école	Transport	
Grandcour	Grandcour	->	A pied	Corcelles	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	Transport
<i>Sur-la-Vigne</i>	Grandcour	->	HelvéCie	Corcelles	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	CarPostal
<i>Ressudens</i>	Grandcour	->	HelvéCie	Corcelles	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie
<i>Chésard</i>	Grandcour	->	HelvéCie	Corcelles	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie
Chevroux	Grandcour	->	HelvéCie	Corcelles	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	CarPostal
Missy	Grandcour	->	HelvéCie	Corcelles	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie
Corcelles	Corcelles	->	A pied	Corcelles	->	A pied	Payerne	->	CFF	Payerne	->	CFF
<i>Morandi</i>	Corcelles	->	HelvéCie	Corcelles	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie
<i>Pont-Neuf</i>	Corcelles	->	HelvéCie	Corcelles	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie
Payerne	Payerne	->	A pied	Payerne	->	A pied	Payerne	->	A pied	Payerne	->	A pied
<i>Vers-chez-Savary</i>	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie
<i>Vers-chez-Perrin</i>	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	CarPostal
<i>Saint-Claude</i>	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie
<i>Corges</i>	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie
<i>En Boulex</i>	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie
<i>Etrabloz</i>	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	CarPostal
Trey	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	CarPostal
<i>Granges-sous-Trey</i>	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	CarPostal
<i>Trey Village</i>	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	CarPostal
<i>Trey Pralex</i>	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	HelvéCie	Payerne	->	CarPostal

**HelvéCie** : transports scolaires privés organisés par l'ASIPE

**CarPostal/CFF** : transports publics (lignes régionales)

### 3.2. Pour les élèves du secondaire des communes de l'ASIEGE (9S – 11S)

#### Programme des transports publics et scolaires pour les élèves du secondaire des communes de l'ASIEGE :

- **Domicile de Treize-Cantons : en train CFF depuis la halte d'Henniez**  
Départ d'Henniez direction Payerne à 7h32, arrivée à 7h43 et 13h02, arrivée à 13h13  
Départ de Payerne direction d'Henniez à 11h47, arrivée à 11h55 et 16h17, arrivée à 16h25
- **Domicile à Seigneux-Henniez : avec bus scolaire (HelvéCie), entre la commune de domicile et la gare de Granges. Ensuite en train CFF pour l'aller et le retour « Granges-Payerne ».**

#### Ci-dessous les horaires du bus scolaire avec la compagnie HelvéCie pour l'aller :

<b>Départ pour Payerne :</b>	<b>Départ pour Payerne :</b>
7h20 Seigneux	12h52 Seigneux
7h23 Henniez	12h55 Henniez
7h35 Gare de Granges	13h06 Gare de Granges

#### Ci-dessous les horaires du bus scolaire avec la compagnie HelvéCie pour le retour :

<b>Départ pour domicile :</b>	<b>Départ pour domicile :</b>
11h47 gare Payerne en train	16h17 gare Payerne en train
11h52 gare de Granges	16h25 gare de Granges
11h57 Henniez (arrivée)	16h35 Henniez (arrivée)
12h00 Seigneux (arrivée)	16h40 Seigneux (arrivée)

- **Domicile à Sédeilles et Rossens : tous les trajets avec CarPostal ligne 561.**
- **Domicile à Villarzel, Cerniaz et Villars-Bramard : ligne 561 sauf à midi.**

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi : bus scolaire de la compagnie « Jean-Louis Novabus » départ Casino stand sur le site de la Promenade, selon les horaires ci-dessous :**

**Aller au domicile :**

11h35 Payerne (site de la Promenade)  
11h55 Villarzel (village)  
11h57 Villarzel (Planche-Perte)  
11h59 Cerniaz  
12h02 Villars-Bramard

**Retour pour Payerne :**

Retour CarPostal pour l'après-midi  
12h46 Villarzel (ligne 561)  
12h42 Cerniaz (ligne 561)  
12h41 Villars-Bramard (ligne 561)

- **Domicile à Sassel et Combremont-le-Grand** : tous les transports avec CarPostal de ligne 562.
- **Domicile à Combremont-le-Petit, Treytorrens et Champtauroz** : bus CarPostal ligne 562 et 650. Le mercredi, le retour se fait avec le bus 562 au départ de Payerne à 11h50 puis le bus 650 au départ de Combremont-le-Petit à 12h17.

**Pour le retour à midi des communes de Combremont-le-Petit, Treytorrens et Champtauroz : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : bus scolaire de la compagnie « Jean-Louis Novabus » départ Casino stand sur le site de la Promenade, selon les horaires ci-dessous :**

**Aller au domicile :**

11h35 Payerne  
11h55 Treytorrens  
12h00 Champtauroz  
12h05 Combremont-le-Petit

**Retour pour Payerne :**

retour CarPostal pour l'après-midi  
12h38 ligne 650, puis 562 depuis Combremont-le-Petit  
12h35 ligne 650, puis 562 depuis Combremont-le-Petit  
12h44 ligne 562 Combremont-le-Petit

### 3.3. Pour les élèves du secondaire (classe de raccordement)

Les élèves du secondaire en classe de raccordement ne bénéficient pas de transports organisés par l'ASIPE. Il incombe aux parents de faire le nécessaire pour leur déplacement. Il y a lieu de s'adresser aux communes de domicile pour une éventuelle participation aux frais de transports.



### 3.4. Charte des transports scolaires & gestion des incivilités



## Charte des transports scolaires de l'ASIPE

Afin de pouvoir garantir une sécurité lors des transports scolaires, certaines règles doivent absolument être appliquées.

**HelvéCie s'engage avec ses conducteurs à :**

- Sensibiliser et faire appliquer les règles à respecter durant les trajets pour la sécurité de tous ;
- Avoir un comportement adéquat à l'égard des parents, des élèves et des institutions ;
- Instaurer un climat de confiance réciproque avec les enfants ;
- Vérifier systématiquement le port de la ceinture à bord de son bus avant chaque départ à l'aide du système électronique embarqué ;
- Informer immédiatement la direction de l'ASIPE en cas de problème survenu dans un bus ;
- Vérifier à la fin de chaque tournée à l'intérieur du bus pour s'assurer qu'aucun enfant ou objet ne soient restés dans le véhicule.

**Nous demandons aux élèves de :**

- Respecter le conducteur, les autres élèves et appliquer les règles de sécurité à bord et pendant les trajets scolaires ;
- Ne pas crier, rester calme et n'avoir aucune violence verbale et/ou physique lors des transports ;
- Attendre à l'arrêt de bus avec une distance de sécurité d'au minimum un mètre des bus ;
- Ne pas bousculer ses camarades lors de la montée et de la descente du véhicule ;
- S'attacher dès que l'élève est assis à l'aide de la ceinture de sécurité et ce jusqu'à l'arrêt complet du bus ;
- Ne pas détériorer de façon volontaire l'intérieur des bus, les détériorations constatées et avérées seront à la charge des parents ;
- Ne pas utiliser de téléphone portable, de montre connectée ou de tablette durant les trajets ;
- Ne pas embarquer dans le bus avec une trottinette ou autre véhicule à roues ;

**Nous sollicitons les parents et les sensibilisons à :**

- Communiquer avec le transporteur, au moyen de l'adresse email et de la hotline mis à leur disposition : [ASIPE@helvecie.ch](mailto:ASIPE@helvecie.ch) / hotline téléphonique : 079 581 22 39 ;
- Sensibiliser et parler avec leurs enfants des différentes règles et consignes de sécurité ;
- Nous prévenir immédiatement en cas de problèmes.

En cas d'indiscipline, ou de manquement grave à la sécurité, le règlement intercommunal sur les transports scolaires de l'ASIPE sera appliqué, pouvant entraîner jusqu'à l'expulsion du bus scolaire pour une durée maximum de deux semaines.

Payerne, le 23 mars 2023

HELVECIE SA

Responsable Opérations VD/FR

Samir PLISSON

Au nom du Comité de direction :

Le Président :

Le Directeur :

Nicolas Schmid

Pierre-Alain Lunardi



## 4. Devoirs surveillés

L'ASIPE propose une prestation de devoirs surveillés pour la somme de CHF 4.— par heure. Cette prestation s'adresse aux élèves de la 3P à la 11S, ainsi qu'aux élèves des classes de raccordement (RAC).

L'objectif est d'offrir un lieu calme et propice au travail individuel des devoirs. Les surveillants ont la responsabilité de garantir ces conditions et d'apporter une aide. L'ASIPE ne peut toutefois en aucun cas être tenue responsable des résultats scolaires de l'enfant, les devoirs surveillés n'étant pas assimilables à de l'appui ou à du soutien scolaire.

En fonction des demandes, les devoirs ont lieu les lundis, mardis et jeudis :

- de 15h05 à 16h05 pour les élèves de 3P à 6P
- de 15h55 à 17h00 pour les élèves de 7P à 11S

- au collège de la DLT, à la salle 088



Les inscriptions sont semestrielles et peuvent se faire au moyen du formulaire à disposition sous : [www.asipe-broye.ch/parascolaire/devoirs](http://www.asipe-broye.ch/parascolaire/devoirs)

ou directement à l'administration de l'ASIPE, à la DLT.

Une facture semestrielle vous parviendra par la suite. En cas de non-paiement de la facture, l'inscription devient caduque.

En cas d'absence aux devoirs surveillés, la responsable, Mme Girod doit être informée soit par téléphone, soit par message au 079 713 62 34.

Planification des devoirs surveillés : du 28 août 2023 au 13 juin 2024.



## 5. Restaurant scolaire « La Détente »

Le restaurant scolaire « La Détente » est ouvert sur le site de La Promenade pour les élèves du secondaire.

Cet accueil est ouvert tous les jours de 11h30 à 14h00, sauf le mercredi. Il est possible de consommer un repas au prix de CHF 12.- ou d'apporter son pique-nique.

Afin de bénéficier de cet espace pour consommer un pique-nique, l'inscription sur MaCantine est également nécessaire

Vous trouverez le règlement sous :

[www.asipe-broye.ch/parascolaire/restaurant-scolaire-la-detente](http://www.asipe-broye.ch/parascolaire/restaurant-scolaire-la-detente)



Les inscriptions sont à faire via le portail « MaCantine » sous :

<https://asipe.monportail.ch/web/>



Les parents qui possèdent déjà un identifiant de l'année dernière n'ont pas besoin d'en créer un nouveau lors de l'inscription de leur-s enfant-s. Toutefois la création d'un nouveau contrat est nécessaire.



## 6. Sports facultatifs

Les sports facultatifs permettent aux élèves d'élargir leur champ d'apprentissage en pratiquant et en découvrant de nouvelles activités physiques.

Toutes les informations concernant les sports et activités proposés seront transmises en début d'année scolaire via l'établissement.

Nous restons ouverts à toutes demandes d'élèves qui souhaiteraient découvrir un nouveau sport et seront très heureux de mettre en place de nouveaux projets sportifs.

Des informations sont disponibles sous : <https://www.asipe-broye.ch/scolaire>



## 7. Unités d'accueils pour écolier (1P à 8P)

Les UAPE font partie du réseau de ARAJ Broye (Association du réseau d'accueil de jour) qui s'occupe de récolter les données financières, d'élaborer les contrats et de facturer les prestations. Le coût est établi en fonction du revenu des parents.

Les 4 UAPE sont ouvertes du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30, en dehors des horaires d'école.

### Nos quatre UAPE dans le périmètre de l'ASIPE :

- |                                |                   |                             |               |
|--------------------------------|-------------------|-----------------------------|---------------|
| ○ <b>UAPE Croc'Bonheur</b>     | Rue à Thomas 9    | 1530 Payerne                | 026 660 08 50 |
| ○ <b>UAPE Le P'tit Château</b> | Route du Vully 9  | 1543 Grandcour              | 079 829 71 70 |
| ○ <b>UAPE Croc'Banquise</b>    | Rue du Collège 5  | 1562 Corcelles-près-Payerne | 026 660 67 96 |
| ○ <b>UAPE Croc'Odile</b>       | Rue des Vernes 21 | 1530 Payerne                | 026 660 67 95 |

### 7.1. Information et inscriptions

L'envoi de courrier postal et les demandes de renseignements doivent se faire à :

ASIPE, Direction UAPE, Rue Derrière la Tour 6, CP 157, 1530 Payerne

Mme Corinne Magne – Directrice – 026 662 67 91

Les inscriptions sont à faire via les liens suivants :

[www.asipe-broye.ch/parascolaire/uape](http://www.asipe-broye.ch/parascolaire/uape)



ou sur :

[www.arasbroyevully.ch/association-du-reseau-daccueil-de-jour/](http://www.arasbroyevully.ch/association-du-reseau-daccueil-de-jour/)



## 8. Bibliothèque

La Bibliothèque mixte (publique / scolaire) DLT vous offre une collection de plus de 20'000 documents tels que des romans, documentaires, bandes dessinées, mangas, livres-jeu, périodiques, DVD, CD-audio, entre autres, pour tout public. Des documents en langues étrangères sont également disponibles ainsi qu'une plateforme e-bibliomedia qui vous propose des livres numériques.

La bibliothèque élabore annuellement un programme culturel riche et varié où des lectures contées sont à l'honneur, présentes ou sur les réseaux sociaux, ainsi que des rencontres d'auteurs-es, un club de lecture, des ateliers écritures, Scrabble, Raconte-moi une histoire, des ateliers bricolages ou encore des journées thématiques (La nuit du conte, BiblioWeekend, Journée suisse de la lecture à voix haute).

Deux postes de consultation ainsi que 14 places assises sont disponibles pour vos recherches. Un espace spécial enfant a été conçu dans l'optique de proposer à nos petits (et grands) un espace chaleureux et accueillant.

En tant que bibliothèque scolaire, notre équipe soutient les enseignants et les élèves. Nous proposons des animations pédagogiques centrées sur le PER (plan d'études romand) pour promouvoir la lecture et l'acquisition de compétences critiques face aux informations transmises.

L'équipe de la bibliothèque a à cœur de répondre au mieux aux besoins spécifiques de nos lecteurs·rices, raison pour laquelle nous sommes à votre écoute.

« La bibliothèque a pour mission de promouvoir la lecture et l'accès à la culture »

Vous trouverez plus d'informations sous : [www.asipe-broye.ch/bibliotheque/accueil](http://www.asipe-broye.ch/bibliotheque/accueil)





## 9. Dépistage annuel de la carie dentaire

Conformément au Règlement du 1er septembre 2015 pour la médecine dentaire scolaire et les dépistages dentaires, le médecin-scolaire doit examiner la dentition de tous les enfants chaque année. Dans les établissements faisant partie de l'ASIPE, cet examen est gratuit et a lieu durant l'année scolaire.

### 9.1. Contrôle complet pour les élèves de 1P, 3P et 9S

L'élève bénéficie d'un contrôle complet, sans frais, chez notre dentiste-scolaire. Nous vous prions de prendre rendez-vous avec Dentalys Payerne Sàrl, après réception du courrier de l'ASIPE qui vous parviendra en début d'année scolaire.

### 9.2. Dépistage dentaire pour tous les autres élèves

Votre enfant sera convoqué durant l'année scolaire à un dépistage chez notre dentiste-scolaire, vous recevrez des informations à ce sujet durant l'année.

### 9.3. Prophylaxie

La **prophylaxie dentaire** est destinée aux élèves de la 1P, 2P, 4P et 6P. Les soins précoces et conseils personnalisés permettront d'éviter le développement de pathologies touchant la gencive ou la dent.

Plus d'informations vous seront transmises au cours de l'année scolaire.

### 9.4. Refus des parents / Attestation de suivi

Selon l'article 9 du règlement du 31 août 2011 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire (règlement sur la santé scolaire), les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant bénéficie du contrôle/dépistage sont priés de faire remplir l'attestation ci-jointe, par le médecin-dentiste traitant de l'enfant.



**Cette attestation est à déposer sur le site internet de l'ASIPE :**

[www.asipe-broye.ch/scolaire](http://www.asipe-broye.ch/scolaire)

Au plus tard le 29 septembre 2023





Attestation à déposer sur le site internet de l'ASIPE **au plus tard le 29 septembre 2023**, passé ce délai, votre enfant participera au dépistage/contrôle dentaire scolaire.

# ATTESTATION

**Le médecin-dentiste soussigné atteste que :**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

No Classe : .....

**Est actuellement suivi-e.**

**Date**

**Timbre et signature du médecin-dentiste**

.....

.....

Page à détacher, compléter  
et à glisser sur notre site  
internet

## 10. L'arbre des 7 ans

Tous les enfants de 7 ans ont l'occasion de planter « leur arbre des 7 ans ».

Pour les élèves de Missy, Grandcour et Chevroux, c'est à tour de rôle l'une des trois communes qui organise cette journée dans la forêt.

Pour les enfants de Corcelles-près-Payerne, la commune organise une plantation sur son territoire alors que pour les enfants de Payerne et de Trey, c'est la commune de Payerne qui organise la plantation.

La date à retenir pour tous les établissements est :

**Le samedi 4 novembre 2023**



## 11. Sécurité aux abords des bâtiments scolaires et arrêts de bus



### Message de la Ville de Payerne

Année après année, nous constatons que les problèmes relatifs à la sécurité des élèves se rendant à l'école sont récurrents, malgré les importantes mesures prises par la Ville pour garantir au mieux la sécurité sur le chemin de l'école.

Aussi nous profitons de la rentrée scolaire pour transmettre quelques recommandations et préciser quelques règles de comportement qui contribueront à renforcer la sécurité de tous les enfants aux abords des collèges, grâce à la bonne volonté de chacun.

#### « A pied, c'est mieux »

Le chemin de l'école est un lieu de contacts et de socialisation pour les enfants. De plus, à une époque où les gens ne bougent plus assez, c'est également l'occasion de faire de la marche, si propice à la santé. C'est également un pas important vers l'autonomie: dans la gestion de son temps et de ses relations, ainsi que dans l'apprentissage d'un comportement adéquat face à la circulation routière. Ces trois composantes renforceront la confiance de l'enfant en lui-même et son aisance à évoluer dans le monde.

Le principe de base est donc de rendre rapidement l'enfant autonome afin qu'il puisse se déplacer seul à l'école.

Cependant, au cas où il vous arriverait de devoir conduire votre enfant en voiture à l'école, il faut savoir que ce type de comportement constitue la principale source de dangers aux abords des collèges.

Pour protéger son propre enfant, on met en péril l'intégrité d'autres élèves.

Les recommandations à ce propos sont donc les suivantes :

- Ne soyez pas pressés mais partez suffisamment tôt de la maison afin de ne pas stresser votre enfant sur le chemin de l'école et de respecter les règles de circulation.
- N'encombrez pas les abords immédiats des collèges. Les rues adjacentes, moins fréquentées, font l'affaire même si l'enfant doit marcher 100 m. Si nécessaire, vous pouvez l'accompagner pour lui faire traverser la route sur des passages pour piétons.
- Pour permettre à votre enfant de descendre de voiture, respectez la signalisation. Utilisez impérativement les places de parc disponibles. L'arrêt prolongé ou le stationnement hors case ne sera pas toléré.

- Ne vous arrêtez jamais au milieu de la chaussée, devant ou sur un passage pour piétons, devant une file de véhicules ou à un endroit où il est interdit de s'arrêter. Cela gêne les autres usagers et les met en danger.
- Ne vous arrêtez pas sur le trottoir, celui-ci est réservé dans son entier aux piétons.
- Faites toujours descendre votre enfant du côté du trottoir.
- Avant de quitter une place de parc, assurez-vous qu'aucun enfant ne se trouve devant ou derrière votre véhicule.

Nous comptons vivement sur la collaboration entre les parents, les usagers de la route, les représentants de la police ou de la sécurité et ceux de l'école. Il en va du respect de l'intérêt commun.

A ce propos, une campagne de sensibilisation est menée conjointement par le secteur de la Sécurité publique et la Gendarmerie durant la première semaine de l'année scolaire.

Par la suite, des contrôles seront effectués et les infractions constatées seront sanctionnées par des amendes d'ordre.

Nous profitons également de vous rappeler que tant que votre enfant est scolarisé, peu importe son âge, il lui est strictement interdit de fumer sur le domaine public communal.



### **Message de la Municipalité de Corcelles-près-Payerne**

Depuis toujours, la sécurité des enfants aux abords de l'école est une des priorités de la Municipalité ! Pour l'assurer, **nous avons besoin de vous tous !!**

Dès lors, nous vous remercions de respecter les points suivants et de les inculquer à vos enfants :

- **Privilégiez le déplacement de votre enfant à pied, à vélo ou en trottinette.** Ce mode de faire est un pas important vers son autonomie, dans la gestion de son temps et de ses relations, ainsi que pour l'apprentissage d'un comportement adéquat face à la circulation routière. Le principe de base est donc de rendre rapidement l'enfant autonome, afin qu'il puisse se déplacer seul à l'école.
- Les enfants scolarisés à Corcelles se rendent dans la cour intérieure pour attendre la sonnerie. **Ils ne restent en aucun cas devant le collège.**

- Pour les parents et les accompagnants, il est **strictement interdit** de stationner les véhicules en dehors des cases, à la Rue du Collège et à la Rue Vers-l'Eglise, et ceci même si le conducteur est au volant de son véhicule. Les contrôles seront renforcés dès la rentrée et les contrevenants seront amendés. Des places de parc sont disponibles en suffisance aux alentours de l'auberge de la Couronne et du bâtiment administratif (Rte de Bitternaz) à 3-4 minutes à pied du collège. De plus, une place de dépose minute est disponible à la Rue du Collège, en direction du Jura, à moins de 200 m de l'école.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration active et de l'application de ces directives.



### **Message de la Municipalité de Grandcour**

Prudence !

Les automobilistes doivent être attentifs lorsqu'ils approchent d'un passage pour piétons ou qu'ils traversent le centre du village de Grandcour en zone 30km/h.

La Rue Derrière-la-Ville (cour d'école inférieure) est réservée uniquement aux habitants de la rue et aux bus scolaires. Vous n'êtes donc pas autorisés à déposer votre enfant dans cette rue.

Si vous souhaitez tout de même accompagner votre enfant à l'école, stationnez votre véhicule sur la Place des Chavannes et poursuivez à pied.

Si votre enfant se rend seul à l'école à vélo/trottinette, un parc couvert se trouve dans la cour supérieure du collège. La Rue Derrière-la-Ville et les propriétés privées ne doivent pas être considérées comme parking.

Tous les enfants doivent pouvoir emprunter le chemin de l'école et ses trottoirs en toute sécurité.

La Municipalité vous remercie de montrer l'exemple à vos enfants.



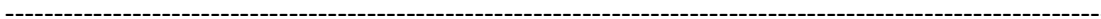
### **Message de la Municipalité de Missy**

Les enfants sont pris en charge par les bus sur la place du Village.

Le stationnement autour de cette place étant limité et afin d'éviter des manœuvres délicates sur ce périmètre, nous vous invitons à accompagner vos enfants à pied.

Ce faisant, votre geste augmentera la sécurité de tous et contribuera à préserver notre environnement.

La Municipalité vous en remercie d'avance.



### **Message de la Municipalité de Chevroux**

Depuis plusieurs années, la sécurité des enfants aux abords de l'école (arrêt du bus) est une préoccupation de la Municipalité. Chacun souhaite la sécurité des enfants mais tous ces déplacements en voiture augmentent les dangers liés à la circulation. Vu la configuration de notre village et l'arrêt des bus scolaires devant la cour de l'école, nous ne pouvons que vous encourager à laisser vos enfants aller à l'école à pied.

En ce qui concerne les abords du collège, rappelons que les places de parc sont réservées aux enseignants et qu'il est dangereux de parquer tout autre véhicule n'importe comment, même quelques minutes. Les voitures étant de plus en plus grandes et hautes, il n'est pas toujours facile de voir un petit enfant qui passe autour d'un véhicule lors de manœuvres. Alors, avant qu'il ne soit trop tard réfléchissez à deux fois avant de conduire vos enfants à l'arrêt du bus en voiture.

Le trajet scolaire revêt une grande importance pour les enfants. Il contribue à leur développement social tout en favorisant leur activité physique. Il leur permet également d'apprendre à se comporter de manière appropriée et sûre aux abords des routes.

Maintenant que les horaires de bus sont harmonisés entre grands et petits, aller à l'école à pied peut aussi être une belle aventure quand petits et grands font le chemin ensemble.

A ce propos, nous vous rappelons que le Passoir qui relie le bas du village à l'école est un chemin piéton qui permet même aux enfants de flâner un peu sur ce trajet sans risque lié à la circulation. Un autre accès est maintenant sécurisé grâce au trottoir tout neuf qui borde la Route du Village sur toute sa longueur.

Ce qui nous relie tous, c'est la sécurité des enfants, ce qui nous incombe à chacun, c'est d'y contribuer en priorité !

Enfants, Parents, Citoyens, Autorités.



## 12. Conseil d'établissement – Représentants des parents d'élèves

### Qui sommes-nous ?

- **Patricia Egli**, Corcelles-près-Payerne, maman de 4 enfants, employée de commerce
- **Daphnée Godel**, Payerne, maman d'un petit garçon, maman au foyer
- **Alexandre Liechti**, Chevroux, papa de 3 enfants, chef d'entreprise
- **Isabelle Thierrin**, Payerne, maman de 2 enfants, maman de jour

Nous quatre avons été élus délégués des parents lors de l'assemblée du conseil d'établissement le 10 novembre 2021 et ceci pour une durée de 5 ans. Nous sommes heureux de pouvoir vous représenter et comptons sur votre précieuse collaboration dans cet exercice.

Le Conseil d'établissement, chapeauté par l'ASIPE, se réunit à raison de 4 fois durant l'année scolaire. En fonction des demandes, de la préparation des séances et des projets en cours, nous pouvons être amenés à nous rencontrer plus fréquemment.

### Quel est notre rôle ?

Nous sommes vos interlocuteurs pour toutes les questions en lien avec vos enfants et l'organisation de la journée autour de l'école. Par ceci, nous entendons que nous sommes vos relais pour les questions en lien avec les transports, la sécurité sur le chemin de l'école, la cour de récréation, l'avant et l'après-école notamment.

### Comment entrer en contact avec nous ?

Nous vous donnons rendez-vous le **12 octobre 2023 à 20h00** (lieu à définir) pour une assemblée des parents.

Nous avons également une adresse e-mail disponible : [parents@asipe-broye.ch](mailto:parents@asipe-broye.ch)

Nous nous engageons à traiter toutes vos remarques constructives et souhaits d'amélioration dont vous pourriez nous faire part.





Conseil d'établissement	<a href="http://www.asipe-broye.ch/autorites/conseil-detablissement">www.asipe-broye.ch/autorites/conseil-detablissement</a>	
<b>Membres</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Adresse courriel</b>
Patricia Egli	079 335 23 46	patricia.egli77@gmail.com
Daphnée Godel	079 768 48 69	daphnee.godel@gmail.com
Alexandre Liechti	079 680 75 39	alexandre.liechti@gmail.com
Isabelle Thierrin	079 621 04 38	isabelle_thierrin@hotmail.fr

### 13. Liste des contacts et liens utiles

Entités	Téléphone	Adresse courriel	Adresse postale
<b>ASIPE</b> (administration)	026 662 66 62	<a href="mailto:info@asipe-broye.ch">info@asipe-broye.ch</a>	Rue Derrière la Tour 6 1530 Payerne
<b>ASIPE</b> (direction parascolaire)	026 662 67 91	<a href="mailto:parascolaire@asipe-broye.ch">parascolaire@asipe-broye.ch</a>	Rue Derrière la Tour 6 1530 Payerne
<b>UAPE</b> Croc'Bonheur	026 660 08 50	<a href="mailto:crocbonheur@asipe-broye.ch">crocbonheur@asipe-broye.ch</a>	Rue à Thomas 9 1530 Payerne
<b>UAPE</b> Le P'tit Château	079 829 71 70	<a href="mailto:leptitchateau@asipe-broye.ch">leptitchateau@asipe-broye.ch</a>	Route du Vully 9 1543 Grandcour
<b>UAPE</b> Croc'Banquise	026 662 67 96	<a href="mailto:crocbanquise@asipe-broye.ch">crocbanquise@asipe-broye.ch</a>	Rue du Collège 5 1562 Corcelles
<b>UAPE</b> Croc'Odile	026 662 67 95	<a href="mailto:crocodile@asipe-broye.ch">crocodile@asipe-broye.ch</a>	Rue des Vernes 21 1530 Payerne
<b>ARAJ</b>	026 557 30 54	<a href="mailto:arajbroye@vd.ch">arajbroye@vd.ch</a>	Rue des Terreaux 1 Case postale 87 1530 Payerne
<b>Bibliothèque DLT</b>	026 557 31 93	<a href="mailto:bibliotheque@asipe-broye.ch">bibliotheque@asipe-broye.ch</a>	Rue Derrière la Tour 6 1530 Payerne
Transports scolaires <b>HelvéCie SA</b>	079 581 22 39 (hotline)	<a href="mailto:ASIPE@helvecie.ch">ASIPE@helvecie.ch</a>	Route de l'Estivage 12 CP 46 CH-1580 Avenches <a href="http://www.helvecie.ch">www.helvecie.ch</a>

Organisation	Adresse web
ASIPE	<a href="http://www.asipe-broye.ch">www.asipe-broye.ch</a>
Etablissement primaire de Payerne – Corcelles et environs	<a href="http://www.ep-payerne-corcelles.ch">www.ep-payerne-corcelles.ch</a>
Etablissement primaire de Payerne – Granges et environs	<a href="http://www.eppg.ch">www.eppg.ch</a>
Etablissement secondaire de Payerne et environs	<a href="http://www.es-payerne.ch">www.es-payerne.ch</a>
ARAJ Broye (réseau d'accueil de jour)	<a href="http://www.arasbroyevully.ch/association-du-reseau-daccueil-de-jour/">www.arasbroyevully.ch/association-du-reseau-daccueil-de-jour/</a>
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	<a href="http://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/direction-generale-de-lenseignement-obligatoire-et-de-la-pedagogie-specialisee-dgeo/">www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/direction-generale-de-lenseignement-obligatoire-et-de-la-pedagogie-specialisee-dgeo/</a>
Commune de Payerne	<a href="http://www.payerne.ch">www.payerne.ch</a>
Commune de Corcelles-près-Payerne	<a href="http://www.corcelles.ch">www.corcelles.ch</a>
Commune de Missy	<a href="http://www.missy.ch">www.missy.ch</a>
Commune de Chevroux	<a href="http://www.chevroux.ch">www.chevroux.ch</a>
Commune de Grandcour	<a href="http://www.grandcour.ch">www.grandcour.ch</a>
Commune de Trey	<a href="http://www.trey.ch">www.trey.ch</a>
ASIEGE	<a href="http://www.valbroye.ch/vivre-a-valbroye/enfance-jeunesse/ecole-primaire-asiege.html">www.valbroye.ch/vivre-a-valbroye/enfance-jeunesse/ecole-primaire-asiege.html</a>
As'trame Vaud (deuil, maladie, l'enfant et la séparation de ses parents) - 021 648 56 56	<a href="http://www.astrame.ch">www.astrame.ch</a> / <a href="mailto:info@astrame.ch">info@astrame.ch</a>
Association Rendez-vous des Parents (rencontres <u>entre</u> parents) – 078 669 51 59	<a href="http://www.rdv-des-parents.ch">www.rdv-des-parents.ch</a> / <a href="mailto:info@jardin-des-parents.ch">info@jardin-des-parents.ch</a>
La main tendue ( La Main Tendue est disponible 24h sur 24 pour les personnes qui ont besoin d'un entretien d'aide et de soutien	<a href="http://www.143.ch/fr/">www.143.ch/fr/</a>
SOS 0-18 (Aide aux enfants et aux jeunes jusqu'à 18 ans)	<a href="http://www.ichardonens.wixsite.com/sos0-18">www.ichardonens.wixsite.com/sos0-18</a>